INITIALES DU MAIRE
361
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 17 décembre 2019, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Pierre Poirier, maire
Monsieur Michel Bédard, conseiller
Monsieur Jean Simon Levert, conseiller
Monsieur Alain Lauzon, conseiller
Monsieur André Brisson, conseiller
Madame Lise Lalonde, conseillère

EST ABSENTE : Madame Carol Oster, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Gilles Bélanger, directeur général
Madame Caroline Fouquette, adjointe exécutive

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 20h.

RÉSOLUTION 10400-12-2019
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance spéciale

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Retiré

3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2020

3.3 Signature d'une lettre d'entente avec le syndicat pour la création d'un poste permanent d'agent de communications et permanence de Madame Barbara Campbell

3.4 Embauche de Madame Barbara Campbell au poste permanent d'agente de communications

3.5 Amendement à la résolution 8860-11-2016 concernant les activités politiques des élus – nomination des conseillers responsables

3.6 Appui à la Ville de Mont-Tremblant pour sa demande au Fonds de développement des territoires 2020 de la MRC des Laurentides dans le cadre du projet « Origine destination »

3.7 Dépôt de la liste des personnes engagées

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
362
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

4. TRÉSORERIE

4.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer

4.2 Dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

4.3 Virements de crédits budgétaires et affectations

4.4 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

4.5 Approbation d'engagements financiers pour l'exercice financier 2020

5. GREFFE

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant des travaux de réfection du réseau routier et autorisant un emprunt de 1 350 000 $

6.2 Octroi d'un contrat pour l'entretien des pelouses pour la saison 2020

6.3 Octroi d'un contrat à Groupe Villeneuve inc. pour le balayage et le nettoyage des rues et des stationnements

6.4 Addenda au contrat de travail de Martin Letarte, directeur des travaux publics et des services techniques relativement à l'utilisation d'un véhicule de la Municipalité

7. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

7.1 Demande d'approbation en vertu du P.I.I.A.-002, visant l'affichage sur la propriété située au 1770, rue Principale, lot 5 414 082 du cadastre du Québec

7.2 Demande d'approbation en vertu du P.I.I.A.-006, visant la rénovation du bâtiment principal sur la propriété située au 731 à 747, rue de la Pisciculture, lot 5 413 368 du cadastre du Québec

8. COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9.1 Renouvellement de mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme

9.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 193-8-2019 amendant le règlement d'application et d'administration de la règlementation d'urbanisme numéro 193-2011 afin de modifier des dispositions relatives aux durées de validité des permis et certificats et au coût d'une demande de modification de la règlementation d'urbanisme

9.3 Retiré

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE INCENDIE

11. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

11.1 Signature d'une lettre d'entente avec le syndicat pour la création d'un poste permanent d'animateur communautaire et permanence de Monsieur Hugo Lajeunesse

11.2 Embauche de Monsieur Hugo Lajeunesse au poste permanent à temps partiel d'animateur communautaire

11.3 Embauche au poste de préposé aux infrastructures de loisirs d'hiver

11.4 Adoption de la politique visant à encourager l'activité physique et le développement culturel

11.5 Conclusion d'un protocole d'entente avec le Domaine Bellevue pour la location de la salle La Doyenne

11.6 Conclusion d'un protocole d'entente avec la Société d'histoire de la Repousse pour l'année 2020

11.7 Conclusion d'un protocole d'entente avec la Maison des Arts Saint-Faustin pour l'année 2020

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 10401-12-2019
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2020

Madame la conseillère Lise Lalonde donne à la présente assemblée un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 278-2019 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2020 et procède au dépôt du projet de règlement 278-2019.

RÉSOLUTION 10402-12-2019
SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT POUR LA CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'AGENT DE COMMUNICATIONS ET PERMANENCE DE MADAME BARBARA CAMPBELL

CONSIDÉRANT QU'en mars 2017 la Municipalité a procédé à la création d'un poste temporaire d'agent de communications ;

CONSIDÉRANT QUE, par la suite, ce poste a été renouvelé d'année en année ;

CONSIDÉRANT QUE, par la lettre d'entente numéro 23, la Municipalité s'est engagée à créer le poste d'agent de communications de façon permanente au minimum à temps partiel à raison de trois jours par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère qu'il y a lieu de procéder à la création de ce poste de façon permanente à temps plein ;

CONSIDÉRANT QUE la description de tâches qui a été préparée par les services administratifs pour le poste temporaire est valable également pour le poste permanent, laquelle est déposée en annexe de ladite lettre d'entente ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Barbara Campbell occupe ce poste depuis le 20 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré (CSN) est d'accord avec la création de ce poste de façon permanente.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer la lettre d'entente numéro 33 pour la création d'un poste permanent d'agent de communications et permanence de Madame Barbara Campbell.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
364
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 10403-12-2019
EMBAUCHE DE MADAME BARBARA CAMPBELL AU POSTE PERMANENT D'AGENTE DE COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro 33 concernant la création d'un poste permanent d'agente de communications et permanence de Madame Barbara Campbell ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Campbell occupe le poste temporaire d'agente de communications depuis le 20 mars 2017 et ce, jusqu'au 31 décembre 2019.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson : .

D'EMBAUCHER Madame Barbara Campbell au poste permanent d'agente de communications à compter du 1er janvier 2020 ;

D'ACCEPTER la permanence de Mme Campbell à compter du 1er janvier 2020, tel que prévu à la lettre d'entente numéro 33.

Le salaire et les conditions de travail de l'agente de communication sont fixés conformément à la lettre d'entente numéro 33 et à la convention collective.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10404-12-2019
AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 8860-11-2016 CONCERNANT LES ACTIVITÉS POLITIQUES DES ÉLUS – NOMINATION DES CONSEILLERS RESPONSABLES

CONSIDÉRANT QUE le maire a procédé à l'attributation des responsabilités politiques de chacun des élus par la résolution 8860-11-2016 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification à cette résolution.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'AMENDER la résolution 8860-11-2016 en modifiant l'attribution des responsabilités politiques de Messieurs les conseillers Jean Simon Levert et André Brisson de la façon suivante :

Jean Simon Levert, conseiller district 2	➢ Développement social, régional, lien citoyen, site internet, bulletin ➢ Tourisme et promotion ➢ Subventions ➢ Programmes et projets de développement ➢ Responsable du comité de planification du développement ➢ Membre du comité aviseur en finances ➢ Membre du comité de sécurité publique ➢ Membre du comité sur les sablières et carrières ➢ Rapport financier mensuel
André Brisson, conseiller district 4	➢ Responsable du comité des travaux publics (CTP) ➢ Membre du comité sur les parcs, sentiers et espaces verts (CPSEV) ➢ Membre substitut du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ➢ Membre du comité sur les sablières et carrières ➢ Substitut à la RITL

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
365
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

RÉSOLUTION 10405-12-2019
APPUI À LA VILLE DE MONT-TREMBLANT POUR SA DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2020 DE LA MRC DES LAURENTIDES DANS LE CADRE DU PROJET « ORIGINE DESTINATION »

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main-d'œuvre est une préoccupation partagée ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au logement abordable est une préoccupation qui y est reliée ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité partage ces préoccupations ;

CONSIDÉRANT l'opportunité que représente le Fonds de développement des territoires pour développer une stratégie en vue de contrer la problématique de la main-d'œuvre sur le territoire.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'APPUYER la Ville de Mont-Tremblant dans le cadre du dépôt de son projet « Origine destination » au Fonds de développement des territoires 2020 de la MRC des Laurentides.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Le directeur général procède au dépôt de la liste des personnes engagées conformément à l'article 165.1 du Code municipal.

RÉSOLUTION 10406-12-2019
APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés numéro 345-12-2019 du 21 novembre au 12 décembre 2019 totalise 434 581.33$ et se détaille comme suit :

Chèques:	24 395.88$
Transferts bancaires :	291 473.48$
Salaires du 21 novembre au 12 décembre 2019:	118 711.97$
Total :	**434 581.33$**

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'APPROUVER la liste des déboursés portant le numéro 345-12-2019 ainsi que la liste des salaires du 21 novembre au 12 décembre 2019 pour un total de 434 581.33$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
366
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES EFFECTUÉS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le directeur général procède au dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires préparée par le service de la trésorerie.

RÉSOLUTION 10407-12-2019
VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATIONS

CONSIDÉRANT QUE les virements de crédits permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires prévoit le cadre à l'intérieur duquel le directeur général peut procéder aux virements budgétaires nécessaires ;

CONSIDÉRANT QU'à l'extérieur de ce cadre réglementaire, les virements et affectations proposés doivent faire l'objet d'une approbation du conseil.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

DE PROCÉDER aux virements de crédits et affectations tels que détaillés au tableau préparé par le service de la trésorerie et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 21 novembre 2019 au 12 décembre 2019 par les responsables d'activités budgétaires.

RÉSOLUTION 10408-12-2019
APPROBATION D'ENGAGEMENTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT QUE par son règlement numéro 160-2007 le conseil municipal a délégué à certains fonctionnaires son pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

CONSIDÉRANT QUE la délégation ne vaut pas pour un engagement de dépenses ou un contrat s'étendant au-delà de l'exercice courant et qu'en conséquence, tel engagement ou contrat doit être autorisé par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses affectant l'année 2020 doivent être autorisées avant la fin de l'année 2019.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER les engagements financiers pour l'exercice financier 2020, tels que détaillés à la liste préparée par le service de la trésorerie le 13 décembre 2019 pour un montant total de 8 299.93 $ et en autoriser le paiement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
367
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION 10409-12-2019
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 350 000 $

Monsieur le conseiller Jean Simon Levert donne à la présente assemblée un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 279-2019 décrétant des travaux de réfection du réseau routier et autorisant un emprunt de 1 350 000 $ et procède au dépôt du projet de règlement 279-2019.

RÉSOLUTION 10410-12-2019
OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PELOUSES POUR LA SAISON 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite octroyer un contrat pour l'entretien des pelouses pour la saison 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE Gestion Services Tremblant inc. a déposé une offre de services répondant aux exigences de la Municipalité.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'OCTROYER à Gestion Services Tremblant inc. un contrat pour l'entretien des pelouses pour la saison 2020 au coût de 13 980 $ plus taxes soit un total de 16 073.51 $;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10411-12-2019
OCTROI D'UN CONTRAT À GROUPE VILLENEUVE INC. POUR LE BALAYAGE ET LE NETTOYAGE DES RUES ET DES STATIONNEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite octroyer un contrat pour le balayage et le nettoyage des rues et des stationnements ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 du règlement 271-2019 sur la gestion contractuelle, la Municipalité peut octroyer un contrat de gré à gré entraînant une dépense d'au moins 25 000 $ mais inférieure au seuil établi par un règlement adopté en vertu du premier paragraphe de l'article 938.3.1.1 du Code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 5 du règlement 271-2019 sur la gestion contractuelle, le directeur général a autorisé les démarches visant l'octroi d'un contrat de gré à gré puisque ce contrat comporte une dépense inférieure à 50 000 $ et au seuil établi par un règlement adopté en vertu du premier paragraphe de l'article 938.3.1.1 du Code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics et services techniques, après avoir réalisé les démarches requises conformément aux dispositions du règlement de gestion contractuelle, recommande d'octroyer le contrat à Groupe Villeneuve inc..

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'OCTROYER à Groupe Villeneuve inc. un contrat pour le balayage et le nettoyage des rues et des stationnements à taux horaire s'élevant approximativement à 41 275 $ plus taxes, tel que plus amplement détaillé au contrat.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
368
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 10412-12-2019
ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL DE MARTIN LETARTE, DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES RELATIVEMENT À L'UTILISATION D'UN VÉHICULE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et Monsieur Martin Letarte souhaitent modifier les modalités de leur entente relativement à l'utilisation du véhicule de la Municipalité.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'addenda au contrat de travail du directeur du service des travaux publics et des services techniques, Monsieur Martin Letarte.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10413-12-2019
DEMANDE D'APPROBATION EN VERTU DU P.I.I.A.-002, VISANT L'AFFICHAGE SUR LA PROPRIETE SITUEE AU 1770, RUE PRINCIPALE, LOT 5 414 082 DU CADASTRE DU QUEBEC

CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation a été déposée au *service de l'urbanisme et de l'environnement* par madame Francine Lafontaine en faveur de la propriété située au 1770, rue Principale, lot 5 414 082 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone Cv-771, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 002 : secteur patrimonial du noyau villageois de Lac-Carré du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent l'installation d'une enseigne sur le bâtiment principal suspendue par potence en métal noir, l'inscription serait « Carré Café » et l'éclairage soit par un col de cygne en métal noir ou par un luminaire encastré dans le soffite ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés respectent les objectifs du P.I.I.A.-002 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 2359-12-2019, recommande au conseil municipal d'approuver le P.I.I.A. associé à la demande de certificat d'autorisation d'affichage en faveur de la propriété située au 1770, rue Principale, le tout tel que présenté.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'APPROUVER le P.I.I.A. associé à la demande de certificat d'autorisation d'affichage en faveur de la propriété située au 1770, rue Principale, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10414-12-2019
DEMANDE D'APPROBATION EN VERTU DU P.I.I.A.-006, VISANT LA RENOVATION DU BATIMENT PRINCIPAL SUR LA PROPRIETE SITUEE AU 731 A 747, RUE DE LA PISCICULTURE, LOT 5 413 368 DU CADASTRE DU QUEBEC

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée au *service de l'urbanisme et de l'environnement* par la MRC des Laurentides en faveur de la propriété située au 731 à 747, rue de la Pisciculture, lot 5 413 368 du cadastre du Québec ;

INITIALES DU MAIRE
369
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone P-713, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 006 : secteur de la Pisciculture du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent la rénovation du bâtiment principal par le remplacement des portes et fenêtres par des fenêtres à battant en aluminium jaune, la réparation de maçonnerie telle que l'existant, la réfection des garde-corps en métal noir, de la toiture en caoutchouc recyclé, du campanile en bois tel que l'existant, des fascias en bois même couleur que l'existant, de la marquise latérale gauche en bois, du passage à gauche en y incluant : un escalier, des garde-corps en acier noir et du trottoir et palier menant à l'entrée avant en béton ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés respectent les objectifs du P.I.I.A.-006 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 2360-12-2019, recommande au conseil municipal d'approuver le P.I.I.A. associé à la demande de permis de rénovation en faveur de la propriété située au 731 à 747, rue de la Pisciculture, le tout tel que présenté.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon:

D'APPROUVER le P.I.I.A. associé à la demande de permis de rénovation en faveur de la propriété située au 731 à 747, rue de la Pisciculture, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10415-12-2019
RENOUVELLEMENT DE MANDATS DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le pouvoir de nommer les membres qui siégeront au sein du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement constituant ledit comité stipule que la durée du terme des membres du CCU est de deux ans ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de Madame Jeanne Bédard et de Messieurs Richard Cuerrier et André Guindon expire en décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Bédard et Messieurs Cuerrier et Guindon ont manifesté le désir de renouveler leur mandat jusqu'en décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller responsable du comité consultatif d'urbanisme en recommande le renouvellement.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

DE RECONDUIRE le mandat de Madame Jeanne Bédard et de Messieurs Richard Cuerrier et André Guindon jusqu'au 31 décembre 2021.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
370
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION 10416-12-2019
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 193-8-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT D'APPLICATION ET D'ADMINISTRATION DE LA RÈGLEMENTATION D'URBANISME NUMÉRO 193-2011 AFIN DE MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DURÉES DE VALIDITÉ DES PERMIS ET CERTIFICATS ET AU COÛT D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE LA RÈGLEMENTATION D'URBANISME

Monsieur le conseiller Alain Lauzon donne à la présente assemblée un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 193-8-2019 amendant le règlement d'application et d'administration de la règlementation d'urbanisme numéro 193-2011 afin de modifier des dispositions relatives aux durées de validité des permis et certificats et au coût d'une demande de modification de la règlementation d'urbanisme et procède au dépôt du projet de règlement 193-8-2019.

RÉSOLUTION 10417-12-2019
SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT POUR LA CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ANIMATEUR COMMUNAUTAIRE ET PERMANENCE DE MONSIEUR HUGO LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QU'en mars 2017 la Municipalité a procédé à la création d'un poste temporaire d'animateur communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE, par la suite, ce poste a été renouvelé d'année en année ;

CONSIDÉRANT QUE, par la lettre d'entente numéro 22, la Municipalité s'est engagée à faire connaître au syndicat ses intentions relativement à ce poste au plus tard le 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère qu'il y a lieu de procéder à la création de ce poste de façon permanente à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QUE la description de tâches qui a été préparée par les services administratifs pour le poste temporaire est valable également pour le poste permanent, avec de légers ajustements adaptés à la réalité du poste. Copie est déposée en annexe de ladite lettre d'entente ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Hugo Lajeunesse occupe ce poste depuis le 15 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré (CSN) est d'accord avec la création de ce poste permanent à temps partiel.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer la lettre d'entente numéro 34 pour la création d'un poste permanent à temps partiel d'animateur communautaire et permanence de Monsieur Hugo Lajeunesse.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10418-12-2019
EMBAUCHE DE MONSIEUR HUGO LAJEUNESSE AU POSTE PERMANENT À TEMPS PARTIEL D'ANIMATEUR COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro 34 concernant la création d'un poste permanent à temps partiel d'animateur communautaire et permanence de Monsieur Hugo Lajeunesse ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Hugo Lajeunesse occupe le poste temporaire d'animateur communautaire depuis le 15 mars 2017 et ce, jusqu'au 31 décembre 2019.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'EMBAUCHER Monsieur Hugo Lajeunesse au poste permanent à temps partiel d'animateur communautaire à compter du 1er janvier 2020 ;

INITIALES DU MAIRE
371
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

D'ACCEPTER la permanence de M. Lajeunesse à compter du 1er janvier 2020, tel que prévu à la lettre d'entente numéro 34.

Le salaire et les conditions de travail de l'animateur communautaire sont fixés conformément à la lettre d'entente numéro 34 et à la convention collective.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10419-12-2019
EMBAUCHE DE MONSIEUR THOMAS BOULAY AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX INFRASTRUCTURES DE LOISIRS D'HIVER

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un préposé aux infrastructures de loisirs d'hiver pour la saison 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée et que quelques candidatures ont été reçues ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Christian Lecompte, directeur du service des sports, loisirs, culture et vie communautaire recommande l'embauche de Monsieur Thomas Boulay.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

DE PROCÉDER à l'embauche de Monsieur Thomas Boulay au poste de préposé aux infrastructures de loisirs d'hiver pour la saison 2019-2020 à compter du 19 décembre 2019.

Le salaire et les autres conditions sont prévus à la convention collective et à la lettre d'entente numéro 31.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 10420-12-2019
ADOPTION DE LA POLITIQUE VISANT À ENCOURAGER L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un support financier à ses citoyens afin de favoriser l'accès à certaines activités physiques ou culturelles qui ne sont pas offertes sur le territoire de Saint-Faustin-Lac-Carré ;

CONSIDÉRANT QUE les modalités et conditions de remboursement sont décrites dans la politique rédigée par les services administratifs.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

Formules Municipales No 5614-A-MST-Q (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
372
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

D'ADOPTER la politique visant à encourager l'activité physique et le développement culturel de nos citoyens pour l'année 2020, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10421-12-2019
CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE DOMAINE BELLEVUE POUR LA LOCATION DE LA SALLE LA DOYENNE

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente établissant les modalités d'utilisation et de financement par lesquelles Domaine Bellevue de Saint-Faustin-Lac-Carré met à la disposition exclusive de la Municipalité la salle La Doyenne située au 1176, rue de la Pisciculture a été négocié ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature dudit protocole d'entente couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente préparé par les services administratifs municipaux en collaboration avec les représentants du Domaine Bellevue de Saint-Faustin-Lac-Carré, dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle y était au long relatée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10422-12-2019
CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA REPOUSSE POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité met à la disposition de la Société d'histoire de la Repousse une salle à l'étage de l'ancien presbytère situé au 1171, rue de la Pisciculture pour les fins de ses activités et une partie de la salle adjacente, en cohabitation avec l'exposition de maquettes anciennes ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir pour l'année 2020 les modalités de soutien technique et financier de la Municipalité envers la Société d'histoire ainsi que l'établissement des objectifs et la reddition des comptes de l'organisme envers la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été préparé par les services administratifs municipaux et les représentants de l'organisme, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
373
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

RÉSOLUTION 10423-12-2019
CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MAISON DES ARTS SAINT-FAUSTIN POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité met à la disposition de la Maison des Arts Saint-Faustin le bâtiment de l'ancien presbytère ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir pour l'année 2020 les modalités de soutien technique et financier de la Municipalité envers la Maison des Arts Saint-Faustin ainsi que l'établissement des objectifs et la reddition des comptes de l'organisme envers la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été préparé par les services administratifs municipaux et les représentants de l'organisme, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 10424-12-2019
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde de lever la présente séance spéciale à 20h30.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Gilles Bélanger
Directeur général et secrétaire-trésorier

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation